

20201218-10

**Délibération du Conseil d'administration  
de l'établissement public Paris Musées**

**Séance du 18 décembre 2020**

**Objet : Avenant au contrat entre Paris Musées et la maison d'édition Thames & Hudson pour la production en langue anglaise du catalogue *Gabrielle Chanel. Manifeste de mode***

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer l'avenant au contrat de production en langue anglaise du catalogue *Gabrielle Chanel. Manifeste de mode*, liant la maison d'édition Thames & Hudson à l'établissement public Paris Musées, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : La recette sera inscrite au budget de Paris Musées de l'exercice concerné.

Par délégation, la Directrice générale



Sonia Bayada